

PROCOLE SANITAIRE SPÉCIFIQUE COVID-19 ÉTÉ 2020 PISCINE RÉSIDENCE PORT-SUD

MESURES DE PRÉVENTION ADOPTÉES POUR PERMETTRE L'OUVERTURE DE LA PISCINE DE LA RÉSIDENCE

GÉNÉRALITÉS

Ce protocole sanitaire a pour objectif d'éviter la propagation du virus et de protéger ainsi les baigneurs, les salariés et les partenaires.

Version du 13 juin 2020

1 – DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- POSS et Règlement Intérieur de la Piscine de Port-Sud. Version du 2 avril 2019, validée par le Ministère de la Cohésion Sociale
- Avis de la SF2H (Société Française d'Hygiène Hospitalière), du 9 mars 2020
- Avis du Haut Conseil de la Santé Publique, du 21 avril 2020
- CR de la Commission Piscine du 1^{er} juin 2020
- Recommandations régionales COVID-19 ARS V1 du 5 juin 2020

2 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

1^{er} Objectif : faire respecter dans l'enceinte de la piscine les recommandations des autorités sanitaires :

- Limitation du nombre de baigneurs
- Imposition des gestes barrières et de la distanciation physique
- Nettoyages et désinfections appropriés

2^{ème} Objectif : Protéger les employés et sous-traitants :

- Mise en place des EPI
- Nettoyage complémentaire des postes de travail

3 - LIMITATION DU NOMBRE DE BAINEURS

Nombre de baigneurs dans l'enceinte :

Il est très difficile de limiter le nombre de personnes dans le bassin. Aussi, le choix a été fait de limiter le nombre de personnes entrant dans l'enceinte complète de la piscine. La limite de notre POSS est de 156 personnes dans le Grand Bassin et 30 enfants dans le Petit Bassin

En suivant la recommandation de 1 personne maximum pour 4m² dans la zone de baignade, le nombre de personnes sera limité à 160 personnes :

- ⇒ Limitation par créneau à 160 personnes au total, dont maximum 30 enfants < 6 ans.
- ⇒ Interdire présence enfants de +10 ans dans le petit Bassin. Seuls les accompagnants de tout-petits seront autorisés.

Actions :

Réservations obligatoires via plateforme internet.
Chaque membre de la famille aura une carte numérotée, y compris les bébés et enfants de moins de 6 ans.
Création de créneaux d'ouverture (entre 3 et 4 créneaux suivant les jours) espacés de 30 minutes de nettoyage.

4 - GESTES BARRIÈRES ET DISTANCIATION PHYSIQUE

Consignes générales :

Rappel des gestes barrière en vigueur



Mise en place de gel hydroalcoolique à l'entrée de la piscine, bureau de contrôle et au niveau de la chaise des BNSSA

Consignes spécifiques :

Voir § Zone entrée – sanitaires

Suppression de l'accès aux vestiaires et des transats.
Ces accès pourront être permis à nouveau dans le courant de l'été suivant l'évolution de la situation sanitaire.

PROCOLE SANITAIRE SPÉCIFIQUE COVID-19 ÉTÉ 2020 PISCINE RÉSIDENCE PORT-SUD

Les plages d'ouverture de la piscine sont étendues :

- 10h30 – 20h30 : tous les jours sauf Vendredi
- 13h00- 20h30 : Vendredi (raisons techniques)

Limiter le nombre d'extérieurs :

- La « Carte Invitation » est limitée à 10 invités exceptionnellement cette année
- Les familles extérieures (limitées à 10) admises ne pourront l'être qu'à partir du 15 juillet, suivant l'évolution de la situation

Distanciation physique sur les pelouses : respect de la délimitation de 4m2 par personne ou foyer familial commun => Affichage

Signalétique générale de distanciation sociale.

Affichage spécifique « enfants » avec explications ludiques pour l'application des gestes barrière, copié sur les affichages scolaires.

Accès au Grand Bassin : le pédiluve « côté Club » servira d'entrée pour accéder aux plages du grand bassin. Le pédiluve « côté lac » et la porte « accès pompier », qui restera ouverte, serviront de sorties.

5 - CAS PARTICULIERS DES ANIMATIONS

COURS DE NATATION :

Le nombre de baigneur sera limité à 6 enfants (ou adultes). Le Maitre-Nageur sera informé(e) de la distanciation physique de 1m à faire respecter entre les baigneurs.

Aquagym :

Les séances d'aquagym seront limitées à 15 participants afin de permettre le respect de la distanciation sociale. Afin de mieux gérer la période d'ouverture, les séances d'aquagym ne débuteront qu'à partir du 12 juillet.

Water-polo :

Les animations de water-polo sont annulées pour le mois de juillet. Un point sur l'évolution de la situation sanitaire permettra de décider de leur maintien pour le mois d'août.

7 - PROCOLE DE NETTOYAGE ET DESINFECTION

Renforcement des désinfections et protocole écrit :

- Nettoyages complémentaires de :
 - Poignées porte entrée + sanitaires + frigo
 - Boutons pédiluves
 - Barrières délimitant les zones des bassins

Ces nettoyages seront faits avant ouverture et en début d'après-midi.

Nettoyages faits suivant les recommandations complémentaires de l'ARS :

- Nettoyage par les BNSSA de leur chaise et accessoires en fin de service,
- Nettoyage par l'agent de sécurité de sa chaise et bureau en fin de service,
- Mise à disposition de tous à l'entrée de la piscine de gel hydroalcoolique.

6 – ZONE ENTRÉE/SANITAIRES

Réaménagement de cette zone qui regroupe en général un fort passage, où des mesures doivent être prises pour assurer la distanciation sociale :

- Utilisation du Gel hydroalcoolique pour chaque entrée dans l'enceinte
- Mise en place de barrières fixes délimitant le passage vers sanitaires et marquage au sol des distances « 1m » pour la file d'attente
- Ouverture de la double porte d'entrée pour avoir une ouverture plus large. Elle restera ouverte pour limiter les contacts sur les poignées.
- Bureau du vigile déplacé vers surface herbeuse afin de ne pas encombrer la zone d'accès
- 1 seule douche laissée en accès

8 – PROTECTION SALARIES ET PARTENAIRES

Salariés :

Mise en place d'EPI spécifiques : visière, gants, masques chirurgicaux + Gel hydroalcoolique au niveau de la chaise du BNSSA (glacière).

Visière, masque et gants pour les vigiles et techniciens

Formation des techniciens et des vigiles

Consignes de nettoyage écrites

Partenaires / Sous-traitants :

Réalisation d'un Plan de Prévention des Risques pour chaque société.

Audit de vérification une fois par mois par la Commission Piscine de la bonne application des mesures édictées dans ce plan de prévention des risques.

PROCOLE SANITAIRE SPÉCIFIQUE COVID-19 ÉTÉ 2020 PISCINE RÉSIDENCE PORT-SUD

9 - INFORMATION ET COMMUNICATION

A l'attention de tous les résidents :

Accès à tous des documents de référence sur le site internet du Club

Remise du présent Protocole Sanitaire au moment de la remise de la Carte Piscine 2020

Impression d'un journal de la résidence (« Port-Sud Information ») spécifique une semaine avant l'ouverture de la piscine.

Affichage à l'entrée de la piscine du protocole sanitaire.

Protocole sanitaire, de nettoyage et consignes écrites à disposition dans 1 classeur auprès du vigile.

En continu pendant l'été, accès aux éventuelles modifications sur :

- Le site internet
- Au secrétariat
- Sur la porte d'entrée de la piscine

A l'attention des BNSSA :

Protocole spécifique remis en même temps que le contrat de travail.

De la part des Autorités :

Prise de renseignements de la part de l'ARS et de la DDCS réguliers pour être sûrs de se conformer aux éventuelles évolutions de la situation sanitaire